

Tout ce que je puis dire, c'est que les arguments invoqués par l'honorable représentant ont été examinés *ad nauseam* au comité, ce qu'il sait aussi bien que n'importe quel député qui en a fait partie.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je signale que s'il est contraire au Règlement que je commente les actes d'autres députés à ce sujet, il est également contraire au Règlement que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures explique leur hésitation à prendre part au débat. Quant à l'expression *ad nauseam*, je la trouve on ne peut plus adéquate. En effet, nous avons eu la nausée à force d'entendre répéter sans cesse les mêmes assertions, sans l'ombre d'une preuve pour les appuyer.

J'ai exposé la façon dont le gouvernement a présenté l'affaire au comité, et souligné que tous les témoins, sans exception, qu'il a fait comparaître ont eu quelque chose à voir avec l'élaboration du projet de traité; même avec beaucoup d'imagination, on ne saurait considérer aucun d'entre eux comme un spécialiste impartial. Je dois dire que j'admire le style du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Son habileté à couvrir de fleurs de rhétorique les réalités gênantes fait toujours mes délices; et pour conclure, je formule le vœu que l'honorable représentant dérouté nos ennemis de l'extérieur avec une aisance comparable à celle qu'il a déployée pour tromper la vigilance du comité des affaires extérieures à propos de ce traité. J'ai conscience qu'un certain nombre de membres du comité croient sincèrement que le traité est avantageux pour notre pays. Ce que je regrette, c'est qu'on ne leur a fait connaître que l'opinion de ceux qui étaient déjà liés à ce projet de traité. On ne leur a pas donné les chances voulues de procéder à une étude objective du problème et de tirer leurs propres conclusions. C'est ce qui ressort clairement des déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que la tournure prise par les événements en Colombie-Britannique prouvera bientôt sans l'ombre d'un doute que ce traité constitue pour le Canada un échec regrettable. Pour ma part, je ne voudrais pas que mon nom soit le moins du monde lié à cette affaire; en revanche, je suis bien décidé à faire en sorte que le nom de ceux qui appuient le traité y reste attaché pour la postérité.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que la Chambre aurait approuvé hier soir cette résolution et c'est pourquoi j'ai hésité alors à

participer au débat. Malheureusement la résolution n'a pas été approuvée mais certaines déclarations faites pendant la discussion en cours me contraignent à dire maintenant quelques mots.

Lorsque la Chambre a été saisie de ce projet de résolution pour qu'il soit renvoyé au comité, j'ai alors pris la parole et mes propos figurent au compte rendu. J'ai relu les paroles que j'ai alors prononcées. Je puis affirmer que le point de vue que j'ai défendu à ce moment-là demeure inchangé à la suite de la longue période de discussion et de délibération au comité des affaires extérieures. J'ai alors résumé mes observations en disant que j'avais la certitude que plus on posait de questions et plus le comité permanent obtenait de renseignements, plus serait justifiée la décision de l'ancien gouvernement basée sur le fait qu'il s'agissait pour le Canada d'un programme fondamentalement bon et rationnel.

Je répète ces mots, monsieur l'Orateur, car je crois encore que cela est vrai. En fait, mon opinion a été renforcée par l'examen attentif au comité. Je tiens à répéter aussi, car j'estime que cela est important aux fins de la discussion, que je ne crois pas que ce traité soit parfait en ce qui concerne le Canada. Aucun traité n'atteint la perfection absolue quand il entraîne des négociations dans trois domaines délicats de compétence et je veux parler du domaine fédéral-provincial et de celui peut-être plus délicat encore des négociations entre le Canada et les États-Unis. Mais ce traité est un pas en avant dans la collaboration internationale, ainsi que dans la collaboration fédérale-provinciale et, malgré les légères imperfections qui empêchent l'accord d'être idéal pour le Canada, je maintiens que le traité est fondamentalement satisfaisant; en outre, c'est le seul traité—et on l'a dit maintes fois—qui pouvait être négocié. En d'autres termes, c'est le traité qui, nous l'espérons, le Parlement approuvera, ou il n'y aura pas de traité.

Voilà certes une attitude plus positive que celle des adversaires du traité. Si on écoutait ces gens, le Columbia, fleuve international dont les ressources hydrauliques sont parmi les plus vastes du continent, poursuivrait son cours sinueux vers la mer, sans qu'on en tire les remarquables avantages économiques que doit apporter le traité à l'étude.

Monsieur l'Orateur, j'estime encore possible de persuader les députés qui y trouvent toujours à redire qu'il s'agit là d'un bon traité.